

**Le treize avril deux mil vingt-trois à vingt heures quinze minutes**, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **M. ROUFFY Marc, Maire**.

**Nombre de conseillers** : en exercice : **13** Présents : **10 + 2** Votants : **12**

**Date de convocation** : 06-04-2023

**Date d'affichage** : 06-04-2023

**Présents** :

M. **ROUFFY** Marc ;  
Mme **DEPONT** Joëlle ;  
Mme **BERTRAND** Danielle ;  
M. **RAVEAU** Bernard ;  
Mme **NOULHIANE** Jocelyne ;  
M. **JOENNEY Vincent** (arrivé à 20h30);  
Mme **BRUN** Caroline ;  
M. **PIQUE** Fernand ;  
M. **LANDUREAU** Marc  
M. **BLAIN** Bernard ;

**Excusés** :

Mme **JACQUET** Magali donne procuration à Mme **BERTRAND** Danielle ;  
M. **TOSI** Alberto donne procuration à M. **PIQUE** Fernand ;

**Non excusée** :

Mme **BELLINO** Corinne ;

**Début de séance** : 20h15

**Secrétaire de séance** : Mme **DEPONT** Joëlle ;

**Ordre du jour** :

- 1- Multiservices : Compte de Gestion 2022
- 2- Multiservices : Compte administratif 2022
- 3- Multiservices : Affectation des Résultats
- 4- Multiservices : Budget Primitif 2023
- 5- Assainissement : Compte de Gestion 2022
- 6- Assainissement : Compte administratif 2022
- 7- Assainissement : Affectation des Résultats
- 8- Assainissement : Budget Primitif 2023
- 9- Eau : Compte de Gestion 2022
- 10- Eau : Compte administratif 2022
- 11- Eau : Affectation des Résultats
- 12- Eau : Budget Primitif 2023
- 13- Commune : Compte de Gestion 2022
- 14- Commune : Compte administratif 2022
- 15- Commune : Affectation des Résultats
- 16- Taux d'imposition 2023
- 17- Commune : Budget Primitif 2023
- 18- Subventions aux associations locales
- 19- Aménagement sécuritaire rue de Verdun : demande de subvention Amendes de Police
- 20- Matériel cuisines Centre Socio Culturel : demande de subvention FAR
- 21- SDEI : RODP ENEDIS
- 22- Travaux Centre Socio Culturel : Contrôle Technique, SPS, diagnostics amiante, plomb

**Procès-verbal du 28 février 2023**

Aucune remarque n'étant faite, adoption à l'unanimité, soit 12 voix pour.

## 1/ Multiservices : Compte de Gestion 2022 (2023\_3\_1)

### **Rapport :**

Présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, Mme PANATARD Patricia, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

S'assurer que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

### **Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**STATUER** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**STATUER** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

**Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Arrivée de Monsieur JOENNEY Vincent.**

## 2/ Multiservices : Compte Administratif 2022 (2023\_3\_2)

### **Rapport :**

Sous la présidence de Mme BERTRAND Danielle, élue par ses pairs, le Conseil Municipal doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par M. ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

### **Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**LUI DONNER ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 10 à 14 (II A, B1, B2, C1 et C2) du Compte Administratif du Multiservices ;

**CONSTATER**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTER et ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés aux pages 10 à 14 (II A, B1, B2, C1 et C2) du Compte Administratif ;

**Décision :** adopté à l'unanimité, M. ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote

- Votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

### 3/ Multiservices : Affectation des Résultats 2022 (2023\_3\_3)

#### **Rapport :**

Présentation des chiffres

Fonctionnement		Investissement	
Résultat antérieur reporté 002	27 028,07 €	Résultat antérieur reporté 001	106,52 €
Résultat de l'exercice 2022	4 539,70 €	Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Solde d'exécution cumulé	27 028,07 €	Solde d'exécution cumulé	106,52 €
		Restes à Réaliser 2022 Recettes	0,00 €
		Restes à Réaliser 2022 Dépenses	0,00 €
		Solde positifs RAR	0,00 €
TOTAL A AFFECTER	31 567,77 €	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €

#### **Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**AFFECTER** les résultats 2022 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (1068)	
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 ligne 002	31 567,77€

**Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

### 4/ Multiservices : Budget Primitif 2023 (2023\_3\_4)

#### **Rapport :**

Prise de connaissance du budget proposé par M. le Maire pour l'année 2023.

#### **Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**SE PRONONCER** sur le budget présenté pour le service du Multiservices qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 36 396,45 €
- Investissement : 106,52 €

**Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

### 5/ Service Assainissement : Compte de Gestion 2022 (2023\_3\_5)

#### **Rapport :**

Présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, Mme PANATARD Patricia, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

S'assurer que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

**Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**STATUER** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**STATUER** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

**Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

**6/ Service Assainissement : Compte Administratif 2022 (2023\_3\_6)****Rapport :**

Sous la présidence de Mme BERTRAND Danielle, élue par ses pairs, le Conseil Municipal doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par M. ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

**Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**LUI DONNER ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1, et B2) du Compte Administratif du Service Assainissement ;

**CONSTATER**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTER et ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés aux pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1, et B2) du Compte Administratif ;

**Décision :** adopté à l'unanimité, M. ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote

- Votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

**7/ Service Assainissement : Affectation des Résultats 2022 (2023\_3\_7)****Rapport :**

Présentation des chiffres

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	9 934,28 €	Résultat ant. reporté 001	38 640,10 €
Résultat de l'exercice 2022	-4 171,24 €	Résultat de l'exercice 2022	-3 283,31 €
Solde d'exécution cumulé	5 763,04 €	Solde d'exécution cumulé	35 356,79 €
		Restes à Réaliser 2022 Recettes	21 624,00 €
		Restes à Réaliser 2022 Dépenses	18 144,00 €
		Solde RAR	3 480,00 €
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>5 763,04 €</b>	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00 €</b>

**Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**AFFECTER** les résultats 2022 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (1068)	
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 ligne 002	5 763,04 €

**Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 8/ Service Assainissement : Budget Primitif 2023 (2023\_3\_8)

**Rapport :**

Prise de connaissance du budget proposé par M. le Maire pour l'année 2023.

**Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**SE PRONONCER** sur le budget présenté pour le service Assainissement qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 52 064,00 €
- Investissement : 75 442,79 €

**Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 9/ Service des Eaux : Compte de Gestion 2022 (2023\_3\_9)

**Rapport :**

Présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, Mme PANATARD Patricia, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

S'assurer que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures.

**Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**STATUER** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**STATUER** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

**Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 10/ Service des Eaux : Compte Administratif 2022 (2023\_3\_10)

### **Rapport :**

Sous la présidence de Mme BERTRAND Danielle, élue par ses pairs, le Conseil Municipal doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par M. ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

### **Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**LUI DONNER ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif du service de l'eau.

**CONSTATER**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTER et ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés aux pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif ;

**Décision** : adopté à l'unanimité, M. ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote

- Votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 11/ Service des Eaux : Affectation des Résultats 2022 (2023\_3\_11)

### **Rapport :**

Présentation des chiffres

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	255,59 €	Résultat ant. reporté 001	203 242,08 €
Résultat de l'exercice 2022	38,77 €	Résultat de l'exercice 2022	26 467,76 €
Solde d'exécution cumulé	294,36 €	Solde d'exécution cumulé	229 709,84 €
		Restes à Réaliser 2022 Recettes	0,00 €
		Restes à Réaliser 2022 Dépenses	0,00 €
		Solde RAR	0,00 €
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>294,36 €</b>	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00 €</b>

### **Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**AFFECTER** les résultats 2022 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (1068)	
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 ligne 002	294,36 €

**Décision** : adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 12/ Service des Eaux : Budget Primitif 2023 (2023\_3\_12)

### **Rapport :**

Prise de connaissance du budget proposé par M. le Maire pour l'année 2023.

**Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**SE PRONONCER** sur le budget présenté pour le service du Service des Eaux qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 132 559,36 €
- Investissement : 271 163,01 €

**Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

**13/ Commune : Compte de Gestion 2022 (2023\_3\_13)**

**Rapport :**

Présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, Mme PANATARD Patricia, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

S'assurer que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

**Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**STATUER** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**STATUER** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

**Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

**14/ Commune : Compte Administratif 2022 (2023\_3\_14)**

**Rapport :**

Sous la présidence de Mme BERTRAND Danielle, élue par ses pairs, le Conseil Municipal doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par M. ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

**Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**LUI DONNER ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 10 à 14 (II A, B1, B2, C1 et C2) du Compte Administratif de la Commune ;

**CONSTATER**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTER et ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés aux pages 10 à 14 (II A, B1, B2, C1 et C2) du Compte Administratif ;

**Décision** : adopté à l'unanimité, M. ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote

- Votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 15/ Commune : Affectation des Résultats 2022 (2023\_3\_15)

**Rapport** :

Présentation des chiffres

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	197 788,34 €	Résultat ant. reporté 001	-145 301,58 €
Résultat de l'exercice 2022	22 970,19 €	Résultat de l'exercice 2022	-118 118,26 €
Solde d'exécution cumulé	220 758,53 €	Solde d'exécution cumulé	-263 419,84 €
		Restes à Réaliser 2022 Recettes	214 032,41 €
		Restes à Réaliser 2022 Dépenses	0,00 €
		Solde RAR	214 032,41 €
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>220 758,53 €</b>	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>49 387,43 €</b>

**Proposition** :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**AFFECTER** les résultats 2022 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	49 387,43 €
Affectation complémentaire en réserves (1068)	
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 ligne 002	171 371,10 €

**Décision** : adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 16/ Taux d'imposition 2023 (2023\_3\_16)

**Rapport** :

Rappel des taux d'imposition de la commune votés par le Conseil municipal en 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 34.21 % (part communale 18 % + part départementale 16.21 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 46.48 %

**Proposition** :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**VOTER** les taxes pour l'exercice 2023 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 34.21 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46.48 %
- Taxe habitation : 19.98 %

**Décision** : adopté à l'unanimité,

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0



## 17/ Commune : Budget Primitif 2023 (2023\_3\_17)

### **Rapport :**

Prise de connaissance du budget proposé par M. le Maire pour l'année 2023.

### **Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**SE PRONONCER** sur le budget présenté pour la Commune qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 1 051 726,48 €
- Investissement : 1 449 874,22 €

### **Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 18/ Subventions associations locales (2023\_3\_18)

### **Rapport :**

La commission des associations s'est réunie pour étudier les demandes de subvention déposées par les associations locales.

### **Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**SE PRONONCER** sur le montant proposé comme ci-dessous :

	demandé	Proposé par la commission
APE du RPI Palluau-Villegouin	650 €	650 €
PROSIPAL	1.500 €	1.000 €
Jumelage Palludéen	3.000 €	1.000 €
Musique & Interprètes	1.200 €	1.000 €
Club de Tennis	1.100 €	1.000 €
Gym volontaire	400 €	400 €
Les Ecuries du dernier recours	500 €	400 €
Comité des Fêtes	1.000 €	1.000 €

### **Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Commentaire :** Mme DEPONT signale que l'école a remis sa demande de participation financière pour le voyage scolaire : 1.600 € pour chaque commune.

Cette demande ayant été déposée après la convocation de cette réunion, elle sera étudiée lors de la prochaine fois.

## 19/ Aménagement sécuritaire rue de Verdun - Amendes de Police (2023\_3\_19)

### **Rapport :**

Nécessité de sécuriser les abords de l'école et de la mairie par l'aménagement de deux plateaux surélevés afin de faire respecter la limitation à 30 km/h.

Le 1er plateau surélevé se situera entre la Mairie et l'école pour gérer les véhicules descendant la rue de Verdun, et le 2ème au carrefour avec la rue Basse pour gérer les véhicules remontant vers le centre bourg mais aussi pour faire ralentir les usagers qui empruntent la rue Basse direction Le Tranger.

Lors de sa séance du 28 septembre 2022, le Conseil Municipal a confié ces travaux à la SETEC pour un montant de 66.028,09 € HT.

Possibilité de solliciter une subvention Amendes de Police à hauteur de 30.000 € HT dans le cadre de mise en sécurité des abords de l'école.

Il restera donc 36.028,09 € HT à la charge de la Commune.

**Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**SOLLICITER** une subvention au titre des Amendes de Police à hauteur de 30.000 € HT ;

**Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Commentaire :** M. ROUFFY informe que les travaux devraient se dérouler lors des vacances d'avril et que la circulation sera réglementée.

Par ailleurs, les travaux de réfection de la chaussée Rue Basse seront réalisés en juillet.

**20/ Matériel cuisines Centre Socio Culturel - demande subvention FAR (2023\_3\_20)****Rapport :**

Actuellement, les cuisines du Centre Socio Culturel servent à la fabrication des repas pour les cantines de Palluau-sur-Indre, Saint-Genou et Villegouin ainsi qu'au portage de repas pour les personnes âgées ou malades (entre 130 et 150 repas / jour).

Des fours et une table réfrigérée adaptés à la quantité de repas à fabriquer doivent être renouvelés.

Présentation des devis établis par l'entreprise Bénard s'élevant à 24.787,80 € HT.

Proposition de solliciter une subvention au taux maximum au titre du FAR.

**Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**ACCEPTER** les devis établis par l'entreprise Bénard s'élevant à 24.787,80 € HT

**SOLLICITER** une subvention au titre du FAR au taux maximum.

**Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

**21/ SDEI : RODP ENEDIS (2023\_3\_21)****Rapport :**

Demande du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre pour collecter au nom de la Commune la somme due par ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Cette redevance s'élève à 234 €.

**Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**ACCEPTER** que le SDEI collecte les sommes dues par ENEDIS s'élevant à 234 €.

**Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

**22/ Travaux du Centre Socio Culturel : Contrôle Technique, SPS, diagnostics amiante, plomb (2023\_3\_22)****Rapport :**

Dans le cadre des travaux du Centre Socio Culturel, il convient de missionner une entreprise pour le contrôle technique, le SPS et les diagnostics amiante, plomb.

Plusieurs entreprises ont été contactées : SOCOTEC, APAVE, TUV SUD, France Diagnostic, Diag Habitat, Bureau VERITAS.

Présentation des différents devis reçus.

**Proposition :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**ACCEPTER** le devis SOCOTEC pour la mission Contrôle Technique d'un montant de 4.800 € HT ;

**ACCEPTER** le devis SOCOTEC pour la mission SPS d'un montant de 3.185 € HT ;

**ACCEPTER** le devis TUV SUD pour les diagnostics amiante, plomb d'un montant de 2.270 € HT ;

**Décision :** adopté à l'unanimité

- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Questions diverses**

**- City Park**

M. PIQUE annonce que le city stade devrait être livré le 18 mai, sauf intempéries.

**- Ordures ménagères**

M. ROUFFY explique que les bio déchets devraient être enlevés des sacs noirs afin de privilégier le compost car les biodéchets coûtent trop chers à l'enfouissement.

Dans la Communauté de Communes d'Ecueillé-Valençay, les habitants déposent leurs biodéchets dans des sacs prévus à cet effet, puis les apportent dans un point de regroupement. Cela coûte 160.000 € / an.

Dans notre Communauté de Communes, ce n'est pas cette solution qui devrait être retenue : on compterait sur l'apport volontaire.

M. JOENNEY demande si l'enfouissement des pneus, chaises et matelas déposés sauvagement aux Platanes coûtent cher.

M. PIQUE signale que les éboueurs peinent à remonter les poubelles regroupées route de Villegouin.

**- Personnel communal**

M. ROUFFY indique que Audrey Girault fait maintenant partie du personnel communal.

**- Fleurissement**

Mmes BERTRAND et DEPONT proposent aux conseillers de participer à une journée plantations aux ateliers techniques le 3 mai.

**- Comité des Fêtes**

M. BLAIN annonce qu'il a démissionné de son poste de trésorier et qu'une réunion aura lieu demain 14 avril pour élire son remplaçant.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Marc ROUFFY

Joëlle DEPONT